



EXAMEN INITIAL DU GRAND GIBIER PRELEVE ET CRITERES DECISIONNELS

EXAMEN EXTERNE	
Examen normal : - peau sans lésion - corrélation de l'état corporel par rapport à son âge et présence de graisse - comportement normal au moment du tir	Décision : poursuite avec l'examen interne de la carcasse et des abats
Examen anormal : - amaigrissement : pas de graisse - parasitose externe marquée (gale, teigne...) - odeur anormale - historique de comportement anormal avant le tir (faiblesse, signes neurologiques...)	Décision : pas de consommation humaine ou animale de la venaison et des abats, pas de découpe
EXAMEN INTERNE DE LA CARCASSE ET DES ABATS	
Examen normal de la carcasse : - absence d'anomalie de la venaison, absence d'odeur, absence d'anomalie à l'intérieur des cavités thoracique et abdominale Examen normal des abats rouges : - poumons : ouverture de la trachée et des bronches, palpation et section des lobes pulmonaires, section des nœuds lymphatiques (ganglions) - cœur : ouverture du péricarde, section de la pointe du cœur puis ouverture des deux ventricules et des deux oreillettes - foie : section - rate : section - reins : section sur la grande courbure Examen normal des abats blancs : - œsophage : observation - estomac ou panse : ouverture de chaque partie (rumen, réseau, feuillet, caillette) - intestins : visualisation et ouverture si besoin, section des nœuds lymphatiques (ganglions) - testicules : section longitudinale Examen des nœuds lymphatiques (ganglions) : - taille normale - section sans abcès ni nodules internes	Décision : consommation humaine ou animale de la venaison et des abats

<p>Signes de maladie bactérienne ou virale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - odeur anormale de la carcasse - abcès (poches de pus) - nodules sur la cavité thoracique ou abdominale - adhérences anormales (poumons ou intestins collés) - points rouges disséminés (petites hémorragies) ou points blancs disséminés certains organes - ganglions de taille augmentée ou présentant à la section des nodules ou des abcès (poches de pus) - zone de nécrose musculaire (gangrène) 	<p>Décision : pas de consommation humaine ou animale de la venaison et des abats et prélèvements à confier au réseau SAGIR (coordonnées disponibles en FDC)</p>
<p>Signes de maladie parasitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - parasites dans les fosses nasales (oestres) - parasites dans les bronches ou dans l'intestin (strongles...) - parasites dans les canaux biliaires du foie (douve) - boule d'eau sur les poumons ou sur le foie (échinocoques) - parasites sous la peau (varron) 	<p>Décision : consommation de la venaison possible mais fortement déconseillée dans le cas des zoonoses, pas de consommation humaine ou animale des abats</p>